

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/69/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Accueils de Jeunes, des Ludothèques - 2ème répartition 2021.
21-37345-DAS

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Dans le cadre d'une politique globale en faveur de la Jeunesse, la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, en collaboration avec les administrations d'État, soutiennent financièrement les initiatives et projets proposés par des associations qui développent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, des Accueils de Jeunes, des ludothèques.

Depuis le 1er janvier 2020, le Contrat Enfance Jeunesse a laissé place à la Convention Territoriale Globale, conclue avec la CAF jusqu'au 31 décembre 2024 et qui marque le passage d'une logique de dispositif à une autre, territoriale.

Ces dispositifs ont pour objectifs de soutenir financièrement les initiatives associatives, particulièrement sur les territoires les moins bien desservis, tout en prenant en compte la qualité du service proposé aux familles.

Par délibération du 21 décembre 2020 a été adoptée une première répartition de crédits à titre d'acompte sur le budget 2021, soit un montant total de 1 338 000 Euros, destinée au soutien des projets d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Aujourd'hui, une répartition des crédits, proposée après un bilan d'étape fourni par les opérateurs et correspondant au solde de la subvention 2021, d'un montant total de 3 167 000 Euros, est soumise à votre approbation.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Sont attribuées, selon le tableau ci-dessous, des subventions à des associations qui conduisent un ou des projets d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Accueils de Jeunes, Ludothèques.

Fédération des Amis de l'Instruction Laïque, 192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	309 500 €
Centre Social Sainte Elisabeth de La Blancarde et de ses environs, 6 square Hopkinson 13004 Marseille	33 600 €

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Accueils de Jeunes, des Ludothèques - 2ème répartition 2021.

21-37345-DAS

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'Éducation populaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre d'une politique globale en faveur de la Jeunesse, la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, en collaboration avec les administrations d'État, soutiennent financièrement les initiatives et projets proposés par des associations qui développent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, des Accueils de Jeunes, des ludothèques.

C'est ainsi que depuis les années 2000, la Ville de Marseille s'est inscrite au sein de plusieurs dispositifs à la fois financiers et qualitatifs conclus avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, notamment le Contrat Temps Libres dès 2002, puis les Contrats Enfance Jeunesse dont la troisième génération a pris effet le 1^{er} janvier 2016.

Depuis le 1er janvier 2020, le Contrat Enfance Jeunesse a laissé place à la Convention Territoriale Globale, conclue avec la CAF jusqu'au 31 décembre 2024 et qui marque le passage d'une logique de dispositif à une autre, territoriale.

Ces dispositifs ont pour objectifs de soutenir financièrement les initiatives associatives, particulièrement sur les territoires les moins bien desservis, tout en prenant en compte la qualité du service proposé aux familles.

Lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2020, par délibération n°20/0675/UAGP, a été adoptée une première répartition de crédits à titre d'acompte sur le budget 2021, soit un montant total de 1 338 000 Euros, destinée au soutien des projets d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Aujourd'hui, une répartition des crédits, proposée après un bilan d'étape fourni par les opérateurs et correspondant au solde de la subvention 2021, d'un montant total de 3 167 000 Euros, est soumise à votre approbation.

Les avenants, ci-annexés, conclus avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Sont attribuées, selon le tableau ci-dessous, des subventions à des associations qui conduisent un ou des projets d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Accueils de Jeunes, Ludothèques.

Ces subventions viennent en sus des acomptes sur le budget 2021 votés par délibération n°20/0675/UAGP du 21 décembre 2020.

N° Tiers	Bénéficiaire	Montant en Euros
8446	Centre d'Animation les Abeilles, 17 rue des Abeilles 13001 Marseille	21 000
4453	Centre de Culture Ouvrière, 29 avenue de Frais Vallon 13013 Marseille	249 800
4451	Léo Lagrange Méditerranée, 67 la Canebière 13001 Marseille	314 300
98063	Môm'Sud, La Ruche 28 boulevard National 13001 Marseille	3 500
8262	Contact Club, 1 rue des Carmelins BP 47071 13471 Marseille Cedex 02	60 200
12092	La Fraternité de la Belle de Mai, 7 boulevard Burel 13003 Marseille	21 700
97815	ASC Familles en Action, 14 place Marceau 13003 Marseille	17 500
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque, 192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	309 500
25607	Institut de Formation d'Animation et de Conseil, 53 rue du Révérend Père Christian Gilbert 92600 Asnières	321 400
11584	Centre Social Sainte Elisabeth de La Blancarde et de ses environs, 6 square Hopkinson 13004 Marseille	33 600
8568	Ensemble pour l'Innovation Sociale Educative et Citoyenne, 82 avenue de la Croix Rouge BP 90029 13381 Marseille Cedex 13	299 600
11067	Centre Socioculturel d'Endoume, 285 rue d'Endoume 13007 Marseille	33 600
10628	Centre Social Mer et Colline, 16 boulevard de la Verrerie 13008 Marseille	31 500
11586	Centre Socioculturel du Roy d'Espagne, 16 allée Albeniz 13008 Marseille	63 000
11585	Centre Socioculturel Saint-Giniez Milan, 38 rue Raphaël Ponson 13008 Marseille	70 000
37020	Association de Promotion de l'Ingénierie Socio-éducative, Résidence le Clos des Joncs, 6 rue du Docteur Bertrand 13008 Marseille	84 000
8350	Union Sportive et Culturelle de la Rouvière Marseille, 83 boulevard du Redon 13009 Marseille	24 500

22480	Synergie Family, 280 boulevard Mireille Lauze 13010 Marseille	245 700
11588	Centre Social la Capelette, 221 avenue de la Capelette 13010 Marseille	6 7 200
37547	Association P'tit Camaieu, 39 rue François Mauriac 13010 Marseille	3 7 800
8263	Centre Social Air Bel, 36 bis rue de la Pinède 13011 Marseille	2 1 000
11591	Centre Social les Escourtines, 15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	4 0 600
11577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC, avenue Roger Salzman 13012 Marseille	5 1 800
7276	Association de Gestion et d'Animation pour le Centre Social Frais Vallon, 53 avenue de Frais Vallon 13013 Marseille	33 600
11592	Centre Social et Culturel La Garde, BP 34 13381 Marseille Cedex 13	42 000
11595	Association de Gestion et d'Animation du Centre Social Malpassé, 7 avenue Saint-Paul 13013 Marseille	42 000
110223	Association l'Oeuvre de Don Bosco, 24 chemin du Merlan 13388 Marseille Cedex 13	1 2 600
82078	ASQC Fondacle les Olives, 147 avenue des Poilus 13013 Marseille	35 700
7398	Centre Social L'Agora, 34 avenue de la Busserine 13014 Marseille	61 000
4370	Association d'Animation et de Gestion de la Maison des Familles 13/14, avenue Salvador Allende 13014 Marseille	76 300
7179	Centre Social et Familial Saint-Gabriel-Canet-Bon Secours, 12 rue Richard 13014 Marseille	77 000
37501	Centre Social Saint-Just La Solitude, 189 avenue Corot 13014 Marseille	36 400
139883	Association du Grand Canet, 1 place des Etats-Unis, 13014 Marseille	42 000
11601	Centre Social La Martine, boulevard du Bosphore 13015 Marseille	46 900
11597	Association de Gestion et d'Animation du Centre Socioculturel Del Rio, 38 avenue de la Viste 13015 Marseille	98 000
63949	Association Marseille Nord Handball, 16 bd Catrano 13015 Marseille	16 100
13256	Association des Equipements Collectifs la Castellane, 216 bd Henri Barnier 13016 Marseille	117 600
37563	Association Enfantsies, MMA Estaque Riaux, 2 place du Centre 13016 Marseille	7 000
TOTAL		3 167 000

ARTICLE 2

La dépense, soit 3 167 000 Euros (trois millions cent soixante-sept mille Euros), sera imputée sur les crédits du Budget 2021. Nature 6574.2 - Fonction 422 - Service 20013 - Action 11012 413.

ARTICLE 3

Sont approuvées les conventions, ci-annexées, conclues avec les associations inscrites dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE
L'EDUCATION POPULAIRE
Signé : Marie BATOUX**